

SO'HAM Sud-Ouest

Route de Bellocq
64270 LAHONTAN

LAHONTAN, le 26 Février 2019

Préfecture de la Corrèze
Bureau de l'environnement
1 Rue Souham
19010 TULLE CEDEX

A l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : Dossier I.C.P.E. de demande d'enregistrement d'exploiter.

Monsieur le Préfet,

Nous vous prions, de bien vouloir trouver ci-joints 5 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique du dossier d'enregistrement relatif à la création d'une unité de production de jambons cuits dans la ZAC Brive Laroche sur la commune de Brive-la-Gaillarde (19 100).

Ces dossiers font suite au dossier initial déposé en date du 20 décembre 2018. Ils intègrent les remarques de la préfecture, adressées par courrier en date 22 février 2019, le jugeant irrégulier et ne pouvant être soumis à la consultation du public.

Les installations seront classées sous les régimes de l'enregistrement et déclaratif, pour les rubriques ci-après :

- Installation classées sous le régime de l'enregistrement:
 - o 2221-1 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc.. ;
- Installation classées sous le régime de la déclaration :
 - o 2921-b : Installation de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle.
 - o 2925 : Atelier de charge d'accumulateurs
 - o 2910-A-2 : Installation de combustion
 - o 4735-1b : Ammoniac

Conformément au paragraphe 3 de l'article R. 512-46-4 du Code de l'environnement, nous sollicitons de votre part l'autorisation de joindre un plan de masse à l'échelle 1/500^{ème} en lieu et place du plan au 1/200^{ème} couramment utilisé.

Restant à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

M. Patrick LE FOLL,
Président

